

**Municipalité de Rivière-à-Pierre**  
**MRC de Portneuf**

Procès-verbal de la séance extraordinaire dûment convoquée du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire le 15 août 2016 à 19 h30, à laquelle sont présents:

Son Honneur monsieur le maire	Jean Mainguy
Mesdames les conseillères	Andrée St-Laurent Kathleen Thibaudeau
Messieurs les conseillers	Denis Bouchard Alain Lavoie Patrick Delisle

formant quorum.

Madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Était absente Mme Denise Langlois-Boudreau, conseillère.

La directrice générale donne lecture de l'avis de convocation lequel a été signifié tel que requis par le Code municipal aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Tel qu'il appert dans cet avis de convocation, la présente séance a pour but la prise en considération des sujets ci-dessous:

1. Octroi du contrat de réfection de la rue Principale.

**2016-08-145**

**Octroi du contrat de réfection de la rue Principale**

Attendu que la municipalité a procédé à un appel d'offres publiques sur le site SEAO (numéro de référence 1000122) pour le *Projet de rechargement d'une fondation granulaire de chaussée et la mise en place d'un revêtement bitumineux, Rue Principale à Rivière-à-Pierre*;

Attendu que 4 soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres publiques dont l'ouverture a eu lieu le 15 août 2016 à 10h30;

Attendu que la compagnie Construction & Pavage Portneuf Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'octroyer le contrat à la compagnie Construction & Pavage Portneuf Inc. pour le *Projet de rechargement d'une fondation granulaire de chaussée et la mise en place d'un revêtement bitumineux, Rue Principale à Rivière-à-Pierre*, au coût de 346 028,40 \$, toutes taxes incluses.

Le document d'appel d'offres 024-B-0012017-1 préparé par la firme d'ingénieurs Englobe représentée par M. David Boily, ingénieur, l'addenda au document d'appel d'offres, la soumission de Construction & Pavage Portneuf Inc. de même que la présente résolution tiennent lieu de contrat.

Le coût de ces travaux sera défrayé tel que stipulé dans le *Règlement d'emprunt # 447-16 décrétant une dépense de 360 000 \$ et un emprunt de 160 000 \$ pour des travaux de réfection de la rue Principale.*

Adoptée

Période de questions

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Andrée St-Laurent de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 19h35.

---

Jean Mainguy, maire

---

Pascale Bonin, directrice générale et  
secrétaire-trésorière